

Des matériaux recyclables, recyclés & upcyclés...

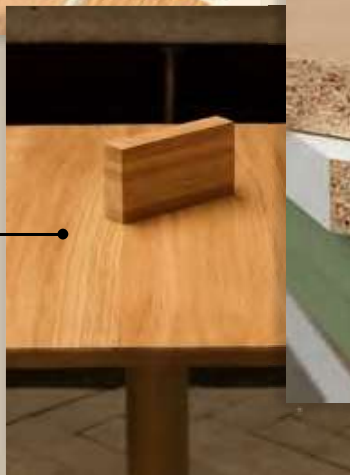
Acier
Recyclable



Bois
Certifié



Chêne massif
Upcyclé



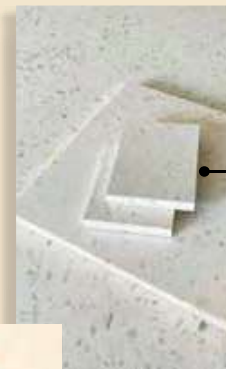
Aggloméré
Upcyclé



Volants de badminton
Recyclés



Plastique
Recyclé



Drêche de bière
Recyclée



Coquillages
Recyclés



L'article 58 de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) impose aux acheteurs publics (État, collectivités territoriales et groupements) de respecter deux objectifs⁽¹⁾ distincts et cumulatifs :

- 20% du montant total annuel des achats de mobilier de bureau doivent être issus du réemploi ou de la réutilisation en 2024, puis 25% d'ici à 2030

- 15% du montant total annuel des achats de mobilier de bureau doivent intégrer de la matière recyclée en 2024, 20% d'ici à 2027, puis 25% d'ici à 2030

Note : l'upcycling DIZY rentre dans le cadre de la réutilisation